

Entre parlementarisme et présidentielisme, les paradoxes du mouvement socialiste

Le livre de Gérard Grunberg, *La loi et les prophètes. Les socialistes français et les institutions politiques*, propose une très remarquable analyse des relations entre le mouvement socialiste français et la question des institutions, depuis 1789 jusqu'à 2013.

Je reviendrai ici sur deux aspects essentiels particulièrement évoqués dans ce livre : d'abord les raisons pour lesquelles pendant si longtemps le mouvement socialiste se refusa, ou fut dans l'impossibilité, de penser, au-delà de la question institutionnelle, celle du *politique* ; ensuite, la crise rampante qui découle du fait que, quoi qu'il en ait dit et pensé, le Parti socialiste français a construit son organisation sur le modèle du parlementarisme, modèle que viennent battre en brèche des pratiques nouvelles issues de la Constitution de la V^e République et de la réforme de 1962, ou découlant d'elles.

Gérard Grunberg cite d'emblée le texte fondateur d'Engels pour lequel dans la société nouvelle à

laquelle il aspire, « le gouvernement des personnes fait place à l'administration des choses et à la direction des opérations de production » (p. 16) – autrement dit, ce qu'on appellera *socialisme* se traduira par la fin de ce qu'il est convenu d'appeler le *politique*. Il cite aussi Saint Simon pour qui le *régime représentatif* n'a pas vocation à perdurer puisqu'il est un « régime de transition entre le régime féodal et le régime industriel » (p. 20). Le socialisme pourra en conséquence « se passer d'institutions » puisqu'avec lui « les conflits auraient disparu ».

Gérard Grunberg cite Saint Simon pour qui le régime représentatif n'a pas vocation à perdurer puisqu'il est un « régime de transition entre le régime féodal et le régime industriel ». Le socialisme pourra en conséquence « se passer d'institutions » puisqu'avec lui « les conflits auraient disparu ».

Un peu plus loin, Gérard Grunberg fait le constat très fort selon lequel le refus, l'incapacité de penser la *politique* et le caractère *impensable* de celui-ci, au-delà du changement radical de société auquel le mouvement socialiste aspire et pour lequel il se bat, engendreront des désastres idéologiques et pratiques de grande dimension: « La confusion entre système économique et régime politique empêchera les socialistes marxistes de concevoir les questions politiques comme des réflexions spécifiques sur le pouvoir, non pas « impersonnel » d'une classe mais d'un individu ou d'un groupe précis et donc d'anticiper le glissement progressif et irréversible, dans les partis communistes, vers la domination d'un parti sur la classe, puis d'un groupe sur le parti, puis d'un homme sur le groupe, et, éventuellement, sur le pays tout entier. Un antimachiavélisme sommaire doublé d'un rousseauisme naïf leur a interdit de poser la question de la nature véritable du politique, c'est-à-dire anthropologique, des ambitions et des luttes individuelles pour le pouvoir, et donc de penser la nécessaire régulation de ces ambitions et de ces luttes, bref, de penser les institutions » (p. 42-43). S'agissant du « *rousseauisme naïf* », Robespierre avait dit – ce qui était, d'une certaine manière, le manifeste d'une défiance congénitale à l'égard de tout parlementarisme: « Posez d'abord cette maxime incontestable: que le peuple est bon et que ses députés sont corruptibles » (p. 81).

À rebours de ces conceptions, Jaurès s'est employé, on le sait, à réaliser une synthèse entre l'idéal socialiste et les principes républicains. Il a témoigné à la fois son attachement au suffrage universel et à la représentation parlementaire. Gérard Grunberg note cependant que « la vision de Jaurès présentait un angle mort. Elle faisait l'économie d'une pensée du pluralisme politique étendue à la société tout entière dans le régime socialiste » (p. 80). Cet « angle mort » perdue chez Léon Blum qui proclame: « Ne confondons pas le parlementarisme avec la démocratie politique », et qui ajoute: « Nous sommes résolus sans doute à défendre le régime parlementaire [...] Mais nous ne devons pas

oublier que le progrès démocratique tend à introduire de plus en plus largement dans les institutions l'idée du gouvernement direct par le peuple, de l'exercice direct de la souveraineté populaire » (p. 147). Pour résumer, on voit tout au long de cet ouvrage, combien l'impensé du politique comme mode de résolution des conflits et contradictions, fût-ce dans un régime dit socialiste, perdue comme perdue également sous les prétextes les plus divers la critique du parlementarisme.

Mais, paradoxalement, cette critique récurrente du parlementarisme allait de pair avec, sous les III^e et IV^e Républiques, une participation conséquente aux travaux parlementaires. Et cela à tel point que la SFIO d'abord, le parti d'Épinay ensuite, calqueront en partie – mais en partie seulement – leurs institutions internes et leur fonctionnement sur les pratiques parlementaires. La démocratie interne, les votes pour des représentants aux congrès ou dans les instances nationales, les votes pour les motions dessinant des majorités – avec comme principe fondateur du parti d'Épinay la proportionnelle pour éviter les hégémonies des grosses fédérations –, tout cela ressortit de la pratique parlementaire. Mais en partie seulement. Car ceux qui représenteront le parti au sein des instances parlementaires en seront les porte-parole. Ils défendront – en théorie – les positions par lui définies. Les statuts sont là-dessus limpides. Même s'ils s'opposent à la Constitution de la V^e République qui proclame que « tout mandat impératif est nul » et si la pratique sera bien différente de la théorie.

Paradoxalement, cette critique récurrente du parlementarisme allait de pair avec, sous les III^e et IV^e Républiques, une participation conséquente aux travaux parlementaires. Et cela à tel point que la SFIO d'abord, le parti d'Épinay ensuite, calqueront en partie – mais en partie seulement – leurs institutions internes et leur fonctionnement sur les pratiques parlementaires.

Alors que le parlementarisme a inspiré les modes de fonctionnement et les institutions propres au Parti socialiste, voilà que les mœurs de la V^e République le pénètrent à leur tour et rendent caduc le modèle parlementariste qui lui a servi de matrice.

On comprend – et Gérard Grunberg s'en fait l'exégète – que l'année 1962 fut un tournant majeur. L'élection du président de la République au suffrage universel direct allait strictement à rebours du parlementarisme, finalement adopté et qui sera défendu avec autant de ferveur qu'on exprimait naguère de méfiance à son égard. Il y eut *Le Coup d'État permanent*. Et puis la synthèse effectuée par François Mitterrand avec les institutions honnies de la V^e République. Il avait même ajouté que ces institutions redeviendraient néfastes après lui.

Quant au Parti Socialiste, il est ainsi pris – écrit Gérard Grunberg – « dans une contradiction grandissante. D'un côté, il a su, dans ce cadre des institutions de la V^e République, devenir l'un des deux grands partis de gouvernement [...]. D'un autre côté, il demeure hostile idéologiquement et culturellement à une évolution du régime représentatif dont la forte présidentialisation n'est qu'une des dimensions. Ses appels récurrents à une VI^e République traduisent, en réalité, une volonté de résister à une évolution générale qui implique une profonde transformation de son modèle partisan » (p. 346).

Cette « *schizophrénie* » a des conséquences concrètes – et je voudrais insister sur une question que Gérard Grunberg évoque à la fin de son livre et qui se pose aujourd'hui avec une particulière acuité. Cette question est liée au fait qu'alors que le parlementarisme a inspiré les modes de fonctionnement et les institutions propres au Parti socialiste, voilà que les mœurs de la V^e République le pénètrent à leur tour et rendent caduc le modèle parlementariste qui lui a servi de matrice.

J'en prendrai trois exemples. Le premier fut la décision d'élire le premier secrétaire du parti au

suffrage universel direct par les adhérents. Il y avait là une analogie avec l'élection du président de la République au suffrage universel. Mais ce dispositif d'essence présidentialiste allait cohabiter avec l'élection des membres du Conseil national et du bureau national au scrutin proportionnel, en fonction du nombre de voix obtenu par chaque motion – mécanisme d'essence parlementariste. La contradiction entre les deux logiques était potentielle. Elle éclata plus vite qu'on l'aurait cru, au Congrès de Reims, à l'issue duquel Martine Aubry ne l'emporta que d'une courte tête – et au milieu des contestations – sur Ségolène Royal, alors que la *ligne* (ou ce qu'il convient de dénommer tel!) était censément définie par le processus antérieur de vote sur les motions. Il fallut changer les règles. Mais au-delà des circonstances, la contradiction qui s'est faite jour est, d'une certaine façon, le reflet et la conséquence d'une contradiction entre les deux approches – parlementaire et présidentialiste, pour simplifier – qui coexistent et continueront de coexister.

Second exemple: les conséquences pour le Parti socialiste du quinquennat et du changement de date des élections législatives et présidentielle, les premières suivant désormais la seconde. La conséquence en est claire: elle fait, de manière plus explicite encore qu'auparavant, des élections législatives le simple prolongement de l'élection présidentielle. Il s'ensuit un accroissement de la logique présidentielle. Et devant les conséquences assez brutales d'une telle logique, le retour du débat sur le scrutin proportionnel. La position « officielle » du Parti socialiste est l'instauration – ou « l'instillation » – d'une part proportionnelle: l'idée est alors de permettre aux partis éliminés par l'effet brutal du scrutin d'arrondissement suivant immédiatement l'élection présidentielle de bénéficier d'une représentation minimale – en quelque sorte, d'un droit à la parole. Qu'il me soit permis de plaider à rebours pour une part plus large de proportionnelle – voire davantage. L'instauration en 1986 de la proportionnelle départementale intégrale par François Mitterrand n'a pas rendu la France ingouvernable, tout au contraire. Les critiques

Dès lors qu'avec la Constitution de la V^e République et la réforme de 1962, l'exécutif est stable et pérenne, ne devrait-on pas, au contraire, par l'instauration d'une forme de proportionnelle – qu'elle soit partielle ou intégrale – donner au Parlement, ou du moins à l'Assemblée nationale, plus d'indépendance à l'égard du pouvoir exécutif, plus de capacité de jeu, plus de souplesse, plus de capacité d'initiative ?

faites à la proportionnelle tiennent à l'histoire de la VI^e République. Mais on oublie souvent de dire que le pouvoir exécutif était alors tributaire d'un pouvoir législatif largement instable. Dès lors qu'avec la Constitution de la V^e République et la réforme de 1962, l'exécutif est stable et pérenne, ne devrait-on pas, au contraire, par l'instauration d'une forme de proportionnelle – qu'elle soit partielle ou intégrale – donner au Parlement, ou du moins à l'Assemblée nationale, plus d'indépendance à l'égard du pouvoir exécutif, plus de capacité de jeu, plus de souplesse, plus de capacité d'initiative ? Que le président des États-Unis doive beaucoup plus que le président français négocier les dispositions budgétaires notamment – mais non exclusivement – avec le pouvoir législatif n'est pas, me semble-t-il, négatif pour ceux qui sont attachés à l'équilibre et à la séparation des pouvoirs.

Troisième exemple : les primaires. Celles-ci furent bénéfiques et permirent de désigner dans de bonnes conditions le candidat François Hollande. Elles confortèrent sa candidature. Mais la logique

des primaires conduit à s'interroger sur l'identité et les fonctions du Parti socialiste, comme des autres partis d'ailleurs. Dans la logique d'il y a cent ans, les militants disposaient de l'information sur les positions en présence dans les congrès ; ils définissaient leurs positions ; ils désignaient leurs représentants aux congrès et dans les instances internes ; ils désignaient leurs candidats aux élections. Rien de cela ne subsiste : l'information est largement partagée ; les débats internes sont d'abord externes ; les candidats du parti ne sont plus désignés par leurs seuls membres – et cela s'étend désormais du plan national aux élections locales. Ainsi, le modèle parlementaire du parti est battu en brèche cependant que la négation du politique qui a si longtemps marqué l'histoire du socialisme n'est plus d'actualité.

Parallèlement, les sciences humaines et sociales – de la sociologie à la psychologie et à la psychanalyse – ont pris une place centrale dans l'analyse de l'exercice du pouvoir, des conflits, des violences refoulées, des agressivités latentes – toutes choses qui, sauf notables exceptions, n'avaient pas de place ou n'en avaient que peu dans les débats du mouvement socialiste sur l'exercice du pouvoir au XIX^e siècle et durant la première partie du XX^e siècle. Le « politique », en ce sens, a pris toute la place – même si, d'une certaine manière, l'idéologie a symétriquement vu sa part d'influence régresser. On dira que cela nous mène loin des questions institutionnelles. Pas vraiment. Car, justement, le grand mérite du livre de Gérard Grunberg est de débusquer, de mettre au grand jour et d'analyser tout ce que ces questions révèlent au-delà de ce qu'elles désignent.